

253 - LEDOUX - 19042019 - 12 H 24

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien " Les ailes du puy du rio"

De : ledoux <ledoux.maite@orange.fr>

Date : Fri, 19 Apr 2019 12:24:42 +0200

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Maïté LEDOUX
87340 SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE
Saint-léger-la-montagne, le 9 Avril 2019.
A

Monsieur le Président de la Commission
D'Enquête et ses collègues,
Projet éolien « des Ailes du Puy du Rio »
Commune de Laurière (Haute-Vienne)

Objet : Contribution citoyenne à l'enquête publique dont vous êtes chargés.

Monsieur le Président, Messieurs,

Je suis habitante d'une commune voisine et simple citoyenne scandalisée par le massacre des paysages, sites et bijoux de notre patrimoine naturel et historique par l'industrie éolienne et souhaite contribuer à cette enquête. Nous sommes en présence d'un projet de quatre éoliennes de 3MW de puissance et 180 mètres de hauteur sur la commune de Laurière, au Nord des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, dans un secteur vallonné creusé par de nombreuses rivières. Le projet s'implante dans le bassin versant de la Gartempe et de ses affluents, elle comprend de nombreux ruisseaux alimentant le Taurion au Sud, ainsi que des plans d'eau et de plusieurs sources et de plusieurs zones humides qui ont été mises en évidence au niveau de la zone d'implantation potentielle.

Nous sommes dans un terroir dont les activités sont surtout tournées vers l'exploitation forestière, l'élevage et surtout le tourisme, avec un potentiel important qui devrait encore être développé, et de nombreuses résidences secondaires. Est-il bien judicieux de porter atteinte à ce potentiel au profit une filière électrique intermittente dont la rentabilité et l'utilité sont très discutables ?

Pour le projet de Laurière, les investisseurs sont filiale de la société TOTAL, une multinationale. Je n'ai pas besoin de vous rappeler pas ce que cela veut dire ? En quoi est-ce que ce projet serait susceptible d'apporter le moindre emploi local ? Mais par contre il en détruira immanquablement dans le tourisme, de manière directe ou indirecte, et entraînera une chute de la valeur des biens immobiliers. Et sur le plan énergétique, les quelques MWh /an de production électrique brute annoncée changeront ils quoi que ce soit à la production régionale globale, surtout dans les périodes où le vent ne soufflera pas ?

La distances éoliennes / habitations sont de 500 mètres au minimum, donc respectueuses de la règle des 500 mètres. Je n' en ai pas moins noté la présence de nombreux habitats dispersés en hameaux ou résidences isolées qui se trouveront à moins de 1800 mètres d'une éolienne, donc susceptible de souffrir de nuisances diverses, qui, bien que niées par les autorités, n'en sont pas moins réelles puisque ressenties par les gens, les animaux domestiques et d'élevages. N'oubliez pas, Messieurs, que ce sont des machines de 180 mètres de hauteur installées sur la ligne de crête, et qu'elles écraseront visuellement les hameaux proches, et seront en surplomb des villages de Volondat, La Vergne, La Pradelle, Bagnol, Laplaud... Il faut parler aussi de l'atteinte détestable faite au «CHATEAU DE CHAMBON», monument historique inscrit depuis 28 novembre 2001 sur la commune de Bersac-sur-Rivalier.

Je pense aussi que le fait que les promoteurs des différents projets dans les communes environnantes comme Bersac-sur-Rivalier, Folles, Saint-Pardoux ou encore Marsac offrent des travaux de restauration des environs n'est pas une excuse, mais plutôt l'aveu du préjudice subi par les habitants. N'oubliez pas que 180 mètres équivalent à un immeuble de 60 étages !!!

Si l'on veut bien admettre qu'aucune des éoliennes ne sera implantée sur des zones de captage pour alimentation en eau potable, le projet s'implante quand même sur de nombreux ruisseaux qui alimentent le Taurion au sud ainsi que des plans d'eau. L'eau n'est elle pas une denrée rare dont nous apprenons à nos enfants à faire attention ?

Mais c'est surtout dans le domaine des milieux naturels, notamment la Réserve de la Tourbière des Duges (située à environ 9,3 km au Sud-ouest), ainsi que de deux secteurs (l'Étang de Cruzille d'une surface totale de 93

ha à environ 15 km au Sud Ouest et la Forêt d'Espagne à environ 15 km au Sud pour une surface de 81 ha), faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope pour la préservation d'espèces végétales, de chauve-souris et de mammifères terrestres (Loutre, Chat forestier), d'oiseaux et de poissons. 5 sites Natura 2000, constitués par la Vallée de la Gartempe et affluents (à 780 m), la Tourbière de la source du ruisseau des Dauges (à 9,8 km), les Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac (à 14,3 km), la Forêt d'Espagne (à 15 km) ainsi que la Vallée du Taurion et affluents (à 8,2 km). Le site Natura 2000 le plus proche, la Vallée de la Gartempe et affluents, est situé à environ 780 m de la zone d'implantation potentielle. Parmi les espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation de ces sites, les principaux enjeux portent sur les chiroptères, les amphibiens et les insectes. Enfin, plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique sont recensées dans l'aire d'étude. Plusieurs investigations faune et flore ont été réalisées en 2007, 2008 puis 2015 au niveau de l'aire d'étude, couvrant toutes les saisons de l'étude d'impact. Ces investigations ont permis de mettre en évidence la grande diversité floristique de l'aire d'étude, sur des habitats très variés constitués par des milieux boisés, des cultures, des milieux de transition forestière et des prairies. Certains de ces habitats jouent potentiellement un rôle important pour la faune, comme les zones humides et le réseau hydrographique, les landes, les étangs, les lisières forestières, les boisements et les zones humides mettant en péril l'avifaune et des chiroptères. Pour toutes ces raisons ce projet ne convient pas. En effet, toutes les éoliennes sont peu ou prou en milieu forestier, ou en lisière bordant la forêt. Pour l'avifaune, on relève tout de même la présence de nombreuses espèces dans les inventaires effectués, certaines espèces étant patrimoniales, voire à risque éolien fort (Autour du Bussard Saint Martin, l'alouette lulu, Milan royal, Milan royal, le bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte Mélodieuse, le Gobe-mouche gris, le Pouillot siffleur et la Tourterelle des Bois. Je vous rappelle également que nous sommes en présence d'un couloir de migrations. Le projet prévoit des mesures visant à réduire les risques de pollution sachant que nous sommes en présence de zone humide, mais nous savons que l'huile et l'eau ne se mélangent pas, que des arrêts seront programmés pour les chiroptères. Vont-elles être prévenues à temps ? Et la rentabilité dans tout ça ?

Je relève la présence de différentes espèces très sensibles à l'éolien, notamment la Pipistrelle Commune, la pipistrelle de Kuhl, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Natterer, le Murin de Daubenton, le Petit Rhinolophe, l'Oreillard gris et la Sérotine commune. Les zones de forte sensibilité sont localisées près des lisières clairières et des linéaires arborés boisés. L'implantation prévue pour les éoliennes est de toute manière fortement critiquée par la MRAE pour les 4 machines qui sont à trop faible distance (100 m) des lisières forestières et des haies, qui sont des zones particulièrement sensibles pour les chauves-souris.

Le porteur du projet a privilégié l'évitement des boisements et des zones humides qui constituent des secteurs particulièrement sensibles. Le projet s'accompagne par ailleurs de plusieurs mesures de réduction pertinentes visant à limiter les incidences potentielles du projet sur les thématiques du milieu physique, du milieu naturel et du milieu humain. N'avons-nous pas là la preuve des enjeux environnementaux ?

J'attire votre attention sur le fait que l'étude d'impact par l'analyse des incidences sur l'environnement des travaux de raccordement électrique de l'installation (a priori, le poste source de la Ville sous grange situé à environ 9 km du projet) n'est en revanche pas présentée dans le dossier, alors que ces derniers sont indissociables du projet éolien.

A mon avis et en l'état du dossier, ce parc éolien ne devrait pas pouvoir être autorisé !

Messieurs les Commissaires Enquêteurs, Monsieur le Président, les raisons exposées font que je suggère sur cette lettre que vous émettiez un « AVIS DEFAVORABLE ».

Je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma plus haute considération.

Maité LEDOUX

Provenance : Courrier pour Windows 10